



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 septembre 2019

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)

Marie-Jos LIGIER (Adjoint)

Laurent BESNARD

Gérard VINAY

Jackie WITZ (Adjoint)

Daphné PERROT

Yannick CAILLET

Thierry HECTOR

Absents excusés : François Mineau (procuration à M..Caron)
Henri Ventroux (procuration à M.J Ligier)
Liliane Marsac (procuration à Y.Caillet)
Claudine Leclère (procuration à G. Vinay)

Date de convocation : 24 septembre 2019 ; affichage ODJ : 08 octobre 2019

Mr le Maire accueille les conseillers municipaux et le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 18h30 (Mr Vinay est arrivé à 18h40) ; la séance a été levée à 20h14.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres présents qui veut être le secrétaire de séance tout en sachant que l'ensemble de la durée de cette séance sera enregistré, comme demandé, et afin d'en dresser le procès-verbal. Monsieur Caillet se propose, il est donc désigné comme secrétaire de séance.

Dorénavant à chaque début de réunion, le procès-verbal de la dernière séance de conseil sera lu puis signé par chaque membre présent.

Il n'y a pas eu de commission finance par manque de temps. Le rapport financier est remis à chaque présent et reprends le détail des dépenses depuis 2014 avec un calcul des moyennes.

La situation reste positive. Certaines dépenses sont dans le rouge, mais cela vient du fait des changements d'affectations demandés par la trésorerie pour certains et des surcoûts dus à une étude faite par Géodia Conseil pour la rue de la Chapelle, le remplacement d'un compresseur dans la cuisine (frigo) et une remise en conformité des jeux extérieurs pour d'autres.

Monsieur le Maire explique les projections d'ici a fin de l'année, informe qu'il manque toujours les avoirs des erreurs de facturation de GAZ et précise que ces factures ne seront réglées QUE lorsque lesdits avoirs seront reçus.

Un contrat est en étude par Monsieur le Maire qui expose une proposition faite par une entreprise concurrente, qui pourrait en faire profiter aussi les habitants de la commune. Une newsletter sera envoyée au moment venu pour information.

Monsieur Le Maire annonce l'arrivée d'une nouvelle trésorière à Pacy-Sur-Eure. Les nombreux changements comptables demandés ont engendré beaucoup de mouvements et donc de mises à jour.



Une étude a été faite par un géomètre pour faire un relevé des longueurs de voirie, ce qui a donné l'occasion de revoir précisément la facturation par le syndicat de voirie.

1/ DÉLIBÉRATIONS

Décisions Modificatives :

- Fond de compensation voirie versé à la commune :
Mr le Maire explique qu'auparavant la SNA versait directement au syndicat. Aujourd'hui elle verse à la commune et c'est le syndicat qui refacture à la commune les 7800€.

Monsieur le Maire invitent les conseillers municipaux à passer au vote.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	------	----

Dont 4 procurations : Mmes Marsac, Leclère, Mrs Mineau, Ventroux

- Versement d'un capital décès : la commune doit verser un montant calculé par rapport à la situation administrative de l'agent, pour versement aux ayants-droits. Il nous sera ensuite remboursé à la commune par la CIGAC (organisme d'assurance).

Monsieur le Maire invitent les conseillers municipaux à passer au vote.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	------	----

Dont 4 procurations : Mmes Marsac, Leclère, Mrs Mineau, Ventroux

Délibérations :

1.1 Côte aux brebis :

- Désaffectation du domaine public des terrains à vendre
- Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents concernant ce dossier.

Monsieur le Maire invitent les conseillers municipaux à passer au vote.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	------	----



1.2 Prolongation de la convention IDS pour une durée d'un an (instruction droits des sols de la SNA)

La prolongation est nécessaire pour avoir les informations et aides, par des professionnels de l'urbanisme Elle sera prolongée jusqu'en décembre 2020.

Monsieur le Maire invitent les conseillers municipaux à passer au vote.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	------	----

Dont 4 procurations : Mmes Marsac, Leclère, Mrs Mineau, Ventroux

1.3 Modification mineure du P.L.U

Pour effectuer un changement sur le règlement, permettant un changement des capacités de construction en zone A. Après discussion et réflexion sur le sujet, aucun changement de zone ne sera effectué.

Monsieur le Maire invitent les conseillers municipaux à passer au vote.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	------	----

Dont 4 procurations : Mmes Marsac, Leclère, Mrs Mineau, Ventroux

1.4 Élevage canin à la ferme des bois

L'ouverture d'un d'élevage canin à la ferme des bois dans l'ancienne propriété de Monsieur Yldiz à fait l'objet d'une demande de permis de construire.

Monsieur le Maire invitent les conseillers municipaux à confirmer leur prise de position de septembre 2018 ayant refusé cette possibilité d'exploitation. Les raisons invoquées en sont :

- Un élevage canin serait mal venu pour l'avenir de cette zone qui pourrait être urbanisée à moyen ou long terme.
- Monsieur le Maire précise qu'il avait prévenu l'acquéreur, AVANT qu'elle n'achète, qu'il ne serait pas accepté d'élevage canin à cet endroit.
- Les nuisances en bruit du fait de l'enclavement entre forêts, et donc de l'effet de résonance

L'avis sur un élevage canin, en ces lieux, est donc demandé en précisant que l'accord porte sur le pour ou le contre de ce dossier.



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL
27120

Monsieur le Maire invitent les conseillers municipaux à passer au vote.

Résultat du vote à main levée :

Contre	11	Abstention Mme Ligier	1	Pour	0
--------	----	--------------------------	---	------	---

Dont 4 procurations : Mmes Marsac, Leclère, Mrs Mineau, Ventroux

L'élevage est donc refusé

1.5 Redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire invitent les conseillers municipaux à passer au vote.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	------	----

Dont 4 procurations : Mmes Marsac, Leclère, Mrs Mineau, Ventroux

1.6 Le remplacement de Mme Duprey Viviane

Le poste sera occupé par 2 personnes en CDD de 6 mois, envoyées par le biais du Centre de Gestion (une personne en plonge 21h/semaine et service et l'autre service et ménage 21h).

Monsieur le Maire invitent les conseillers municipaux à passer au vote.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	------	----

Dont 4 procurations : Mmes Marsac, Leclère, Mrs Mineau, Ventroux

1.7 Les 1000 vaches

Monsieur Le Maire a eu différentes réunions et notamment avec la SNA concernant ce dossier où il y a un manque de communication entre toutes les parties.

Ex : Actuellement 400 laitières + 20% cela ferait 480, or, les chiffres parlent de 634 ? Les vaches de Douains sont déjà à Houlbec-Cocherel ?

Compte-tenu du non-engagement « officiel » du demandeur, du fait qu'aucune garantie n'est donnée sur la couverture des fosses actuelles en plus des éventuelles futures, sur le trajet des engins et bien d'autres demandes formulées, notamment sur l'environnement etc...

L'avis sur le projet est demandé aux conseillers municipaux. Ayant lieu de préciser que le vote portera donc sur un pour ou un contre le projet actuellement en cours.

Monsieur le Maire invitent les conseillers municipaux à passer au vote.



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL
27120

Résultat du vote à main levée :

Contre	10	Abstention Besnard L. 2 Hector T.	Pour 0
--------	----	-----------------------------------------	--------

Dont 4 procurations : Mmes Marsac, Leclère, Mrs Mineau, Ventroux

2/ Point RH

Suite à un refus de rendez-vous, par l'agent convoqué, au Comité Technique le dossier de Solmon Vincent est toujours en attente. Affaire à suivre.

Madame Niel a refusé un entretien faisant suite à une convocation, sur son temps de travail. Une procédure de discipline est en cours au CDG27.

Le contrat d'Auréliie Roig se termine au 31 octobre 2019 et ne sera pas renouvelé. Un appel à la candidature pour le poste à l'agence postale est en cours.

3/ Urbanisme

- Une réunion concernant « affaire les Clairières de la Fortelle » est prévue car toujours en procédure judiciaire et ce, pour faire une note d'information auprès des habitants de ce lotissement, avec l'aide d'un avocat, sur l'appartenance des parcelles concernées par la mise en vente.
- Lotissement Saint Vincent : il a été demandé au groupe Monceau de revoir ses positions concernant le ramassage des ordures ménagères
- Côte de la Chesnaie : le dossier avance et les 4 terrains seraient déjà vendus.

4/ Divers

Concernant la rue de la Chapelle :

- un plan topographique a été remis,
- un accord avec le syndicat de voirie est en cours,
- une négociation avec Monsieur Massot est en cours pour un l'aménagement d'une rétention.

Une réunion est prévue le 12 octobre 2019 avec les riverains et Géodia, (géomètre expert) afin d'expliquer le projet de refonte.

La convocation officielle sera faite et distribuée en boitage par Daphné Perrot (Déléguée de quartier).

Pour le repas des séniors du 06 octobre 2019, les conseillers municipaux sont sollicités pour être présents cette année.

Un point est fait sur l'agenda de 2020. Le principe est le même que l'année dernière.

Le prochain conseil municipal aura lieu le..... A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.